

CONTRAT AUTO SENIOR



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION 2019
Version V22 06.2019

L'assurance en plus facile.

Contrat destiné aux personnes de 75 ans et plus

PROFIL

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	> Personne Physique	> Personne Morale > Usages TPM, TPV, Taxi, Ambulance, Auto-école, corbillard et flotte de véhicules.
ÂGE	> À partir de 75 ans (soumission à partir de 80 ans)	> Personne de moins de 75 ans
ANTÉCÉDENTS	> Demandés sur les 36 derniers mois	
ASSURANCE	> Minimum 24 mois sur les 24 derniers mois	> Personne résiliée par la société pour non paiement de prime, ou fausse déclaration
CRM	> De 0.50 à 2.50 (soumission à partir de 0.77)	> CRM supérieur à 2.50
SINISTRES	> 3 sinistres dont 2 sinistres responsables maximum et 0 corpo	> Personne ayant plus de 2 sinistres matériels responsables ou 1 corporel sur les 24 derniers mois
INFRACTIONS	> Aucune infraction	> Permis suspendu ou annulé quelque soit la cause sur les 36 derniers mois
FAITS AGGRAVANTS	> 0 Fait aggravant	

VEHICULES : Certificat d'immatriculation au nom du souscripteur, du conducteur principal ou de son conjoint, concubin, pacsé

ON ACCEPTE	ON REFUSE
> Véhicule Jusqu'au groupe 16 (ex : audi A6 2,5I TDI, BMW Serie 3 320I, Mercedes Classe E 200, etc...)	> Véhicule avec immatriculation diplomatique ou étrangère > Véhicule à caractère sportif, hors classe > à 16H > Véhicule de location, de compétition ou de rallye, flotte, modifié > Voiturette, véhicule de plus de 3,5 tonnes, ou de plus de 30 ans > Véhicule sans lieu de garage fixe

PERMIS

ON ACCEPTE	ON REFUSE
> Permis de 2 ans minimum , en cours de validité > Permis Français > Permis de l'Espace Economique Européen > Véhicule si le mode d'achat est en LOA ou LDD a condition que la société de Leasing figure sur le Certificat d'Immatriculation (en + du nom du souscripteur du contrat).	> Permis non valide > Personne de moins de 2 ans de permis de conduire > Permis étranger Hors Espace Economique Européen

FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel a vec perception du comptant de 2 mois
Carte Bancaire ¹	✓	✓	✓	✓
RIB ²	✓	✓	✓	✓
Chèque	✓	✓	✓	✗
Mandat cash	✓	✓	✓	✗

1 - Le paiement par Carte Bancaire (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : 01, 05, 10 ou 15 et sont renouvelés, si besoin, 2 fois dans un délai de 7 jours.

2 - Le paiement par RIB (après réception du mandat de prélèvement SEPA signé)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : le 05, 10 ou 15 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.

Remarque : le comptant de l'affaire nouvelle peut se régler par Chèque, prélèvement CB ou par RIB. Ceui-ci est réduit à 1 mois à partir du 2^{ème} contrat souscrit chez APRIL Partenaires.

GARANTIES ET OPTIONS

Les Garanties

	Mini	Medium	Maxi
Responsabilité Civile	Obligatoire		
Défense pénale et Recours suite à accident	✓	✓	✓
Catastrophes Naturelles et Technologiques	✓	✓	✓
Attentats	✓	✓	✓
Bris de Glaces	✓	✓	✓
Vol / Incendie / Tempête / Explosion	✓	✓	✓
Dommages Tous Accidents	✓	✓	✓
Protection du conducteur ¹	✓	✓	✓
Accessoires (Accessoires - Effets et Objets) ²	✓	✓	✓

¹La protection du conducteur : Capital décès et Invalidité Totale de 61 000€. La garantie est acquise uniquement pour les assurés de 75 ans à 79 ans inclus.

²La garantie Accessoires : 4 options possibles (garantie acquise selon la compagnie) : 300€ / 450€ / 900€ ou 1 300€.

³La protection juridique :
 > Info et avis sur droits/obligations suite à un litige (relatif au véhicule assuré : financement, entretien, réparation, vente...) en cas d'accident ou d'infraction au code de la route
 > Organisation de la médiation et prise en charge des frais de procédures.

⁴L'assistance :
 > Option 1 - Franchise 0 km si accident - Franchise 25 km en cas de panne
 > Option 2 - Pas de franchise kilométrique, remboursement des frais si erreur de carburant et perte de clés
 > Option 3 - Idem option 2 + limite d'indemnisation plus élevée.

Les Options

	Mini	Medium	Maxi
Protection Juridique ³	✓	✓	✓
Assistance ⁴	✓	✓	✓

FRANCHISES

Franchise Prêt de Volant
0 € : pour le conducteur principal, le conjoint / concubin / pacsé ou le conducteur désigné.
760 € : en cas de conduite par un autre conducteur, doublée en cas de conduite par un jeune de - de 23 ans ou - de 3 ans de permis.

Franchise Vol / Incendie / Tempête / Dommages
Fonction de la classe du véhicule

PIECES À FOURNIR pour validation du contrat

IMMEDIATEMENT

- > Original de la **Condition Particulière complétée et signée** par l'assuré.
- > Original du **Relevé d'Informations** au nom du **souscripteur et des conducteurs déclarés** datant de moins de 3 mois pour les 36 derniers mois d'antécédents (Cas particulier : **RI au nom d'une société** accepté si le **conducteur à assurer est dénommé**).
- > Copie du **Permis de conduire**, en cours de validité, **Recto / Verso** du ou des Conducteur(s) déclaré(s).
- > Copie du **Permis de conduire**, en cours de validité, **étranger et** copie du **récapissé en préfecture**.
- > **Règlement de l'assuré** à l'ordre d'APRIL Partenaires.
- > **Certification d'Immatriculation (CI) définitif ou provisoire**
 Si le CI est barré de - de 3 mois : joindre le justificatif de dépôt de dossier en préfecture
 Si le CI est barré de + de 3 mois : justifier par écrit le motif

SOUS 30 JOURS (maximum)

- > **Certificat d'Immatriculation**
 -Si **personne Physique** : au nom du souscripteur ou de son conjoint, concubin, pacsé ou au nom des parents si l'assuré a moins de 25 ans **et titulaire du permis de conduire**.
 -Si **personne Morale** : au nom de la société
- > **Permis de conduire** refait suite à la validation Préfecture (délai de 60 jours) pour les dossiers avec permis étranger.

VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT :
 Produit classé en vigilance allégée : identité obligatoire du souscripteur, de chaque assuré et du payeur de prime si différent.

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Une question sur un contrat ? Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. Téléphone : 02.99.98.00.00 Plus d'info sur : www.april-on.fr	Une question sur la protection juridique ? Contactez SOLUCIA disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi, de 9h à 12h30, hors jours fériés. Téléphone : 09.69.32.96.74 (prix d'un appel local)
Une question sur l'assistance ? Contactez INTER PARTNER ASSISTANCE disponible 24h/24, 7j/7. Téléphone : 01.55.92.24.48 (prix d'un appel local)	Une question sur un sinistre ? Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 Téléphone : 02.99.94.69.75 Email : indemnisation@april-partenaires.fr

Plus d'infos sur www.april-on.fr / APRIL Partenaires